

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2025 - 23976 - 2015 B 00119 - 808 879 068 - AB COIFFURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				LE Régime réel normal	☐
SI PME innovante, cocher la case ci-contre				5 AOUT 2025	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				2025	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Monsieur AB COIFFURE	136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
SIRET 80887906800019	94550 CHEVILLY LARUE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	21 019
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1735 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AXE-EXPERTS 9-11 AVENUE MICHELET 93400 ST OUEN Tél: 01 49 46 18 50	
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 29/04/2025 Lieu: CHEVILLY LARUE
	Qualité et nom du signataire: LE GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
	OUARAB HAFID
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Cegid Quadra

AB COIFFURE
136, avenue Franklin Roosevelt
94550 CHEVILLY LARUE
Tél : 09 86 65 24 28
RCS CRETEIL 808 879 068

AB COIFFURE
100% Professionnel
100% Professionnel
100% Professionnel
100% Professionnel

N° 2065 bis
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) : payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		n		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

14. **RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de séparation "bis")

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

REVENUS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ANNÉE _____ ou exercice
du 01/01/2024
à 31/12/2024

Désignation de l'entreprise Monsieur AB COIFFURE

Adresse 136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 94550 CHEVILLY LARUE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑫	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10)	⑬	- de l'exercice	⑭
- de l'exercice précédent ⑮		- de l'exercice précédent ⑯	
Nom et qualité du signataire	OUARAB HAFID LE GERANT	A <u>CHEVILLY LARUE</u> le <u>29/04/2025</u>	
		Signature, <u>AB COIFFURE</u>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

136, avenue Franklin Roosevelt
94550 CHEVILLY LARUE
Tél : 09 86 65 24 28
RCS CRETEIL 808 879 068

AB COIFFURE
100% CHEVELLY FARGE
100% CHEVELLY FARGE
100% CHEVELLY FARGE
100% CHEVELLY FARGE

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise <u>Monsieur AB COIFFURE</u>										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise <u>136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT</u>										<u>94550 CHEVILLY LARUE</u>							
Numéro SIRET * <u>80887906800019</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>							
										Exercice N clos le <u>31122024</u>		Exercice N-1 clos le <u>31122023</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	30 000		012			30 000		30 000						
		Autres *	014	5 085		016	2 034		3 051		3 051						
	Immobilisations corporelles *		028	16 304		030	2 976		13 328		5 630						
	Immobilisations financières * (1)		040			042											
Total I (5)			044	51 389		048	5 010		46 379		38 681						
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052											
	Marchandises *		060			062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068			070											
		Autres * (3)	072	1		074			1								
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	501		086			501		274						
	Charges constatées d'avance *		092			094											
	Total II			096	501		098			501		274					
	Total général (I+II)			110	51 890		112	5 010		46 880		38 955					
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			1 000		1 000								
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126													
	Réserves réglementées*			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134			(29 791)		(26 441)								
	Résultat de l'exercice			136			(12 833)		(3 350)								
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142			(41 624)		(28 791)								
DETTES (C)	Provisions pour risques et charges			Total II	154												
	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166			13 355		952								
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	9 650		23 603		18 247								
	Comptes courants d'associés			173			51 546		48 546								
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176			88 504		67 746								
	Total général (I + II + III)			180			46 880		38 955								
RÉSERVES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		199	9 500							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Monsieur AB COIFFURE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation Négative *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	30 000	402		406	30 000
	Autres	410	5 085	412		416	5 085
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426	
	Constructions	430		432		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		446	
	Installations générales, agencements divers	450	6 804	452	9 500	456	16 304
	Matériel de transport	460		462		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		476	
Immobilisations financières		480		482		486	
TOTAL		490	41 889	492	9 500	496	51 389
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Fonds commercial		495		497		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 034	502		506	2 034
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		516	
	Constructions	520		522		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 174	542	1 802	546	2 976
	Matériel de transport	550		552		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		566	
TOTAL		570	3 208	572	1 802	576	5 010
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Monsieur AB COIFFURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	8 289
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	8 289
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	21 018
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	21 018

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 340
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	790
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

5

Désignation de l'entreprise : Monsieur AB COIFFURE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrent pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 0 8 8 7 9 0 6 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Monsieur AB COIFFURE

ADRESSE (voie) 136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 94550

VILLE CHEVILLY LARUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BOUAMRA Prénom(s) ELHADI

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) M Nom de famille OUARAB Prénom(s) HAFID

Nom d'usage % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 0 8 8 7 9 0 6 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Monsieur AB COIFFURE

ADRESSE (voie) 136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 94550 VILLE CHEVILLY LARUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BENCHERIF Prénom(s) LYES

Nom d'usage % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 221174 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 8 Voie PL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 94550 Commune CHEVILLY LARUE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 0 8 8 7 9 0 6 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Monsieur AB COIFFURE

ADRESSE (voie)

136 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL

94550

VILLE

CHEVILLY LARUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadra

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB COIFFURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 136 Avenue Franklin Roosevelt
94550 Chevilly-Larue
RCS : 808 879 068

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Cher Associé,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et présentation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercices
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Rémunération du gérant
- Questions diverses

Je vous informe que le compte de résultat et le bilan ont été établis en conformité des prescriptions en vigueur et qu'il n'a été apporté aucune modification aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation retenues pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE L'EXERCICES

Le chiffre d'affaires de 2024 s'élève à 61 701 Euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 74 430 Euros en 2023.

Le résultat d'exploitation est une perte de 12 729Euros. Les charges financières figurent pour la somme de 0 Euros.

Après prise en compte des charges exceptionnelles pour 104 euros et les produits exceptionnels de 0€ , le résultat de l'exercice est une perte net comptable de 12 729 Euros.

L'actif circulant ressort à 501 Euros.

Nos dettes s'élèvent à 38 504 Euros.

Le total de notre bilan est de 46 880 Euros.

RESULTATS-PROPOSITIONS D'AFFECTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte comptable de 12 833 Euros de l'exercice, de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau ».

PERSPECTIVES D'AVENIR

J'emploie tous mes efforts pour développer notre chiffre d'affaires et compresser nos charges.

CONVENTION REGLEMENTEE

Aucune opération de la nature des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été autorisée au cours de l'exercice.

REMUNERATION

Le gérant n'a perçu aucune rémunération au titre du contrat de travail pour l'année 2024.

QUITUS

Je vous remercie de bien vouloir consentir à votre gérant quitus de sa gestion pour cet exercice.

Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qu'il vous plairait d'obtenir.

Copie conforme à l'original.

Monsieur BENCHERIF Lyes



Monsieur BOUAMRA El- Hadi



Monsieur OUARAB Hafid



AB COIFFURE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 136 Avenue Franklin Roosevelt

94550 Chevilly-Larue

RCS : 808 879 068

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq et le trente juin, à onze heures, les associées se sont réunies au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur BENCHERIF Lyes, propriétaire de.....20 parts
Monsieur BOUAMRA El- Hadi, propriétaire de.....50 parts
Monsieur OUARAB Hafid, propriétaire de.....30 parts

Total des parts présentes ou représentées : Cent parts sur Cent parts composant le capital social.

Monsieur OUARAB Hafid préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toute questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Rémunération du gérant

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et du rapport spécial concernant les conventions « article L. 223-19 » et ouvre la discussion.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant, quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte comptable de 12 833 Euros de l'exercice, de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée général, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

OUATRIEME RESOLUTION

Le gérant n'a perçu aucune rémunération au titre du contrat de travail pour l'année 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée général confère tous pouvoirs au gérant ou à tout porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités légales découlant des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Copie conforme à l'original.

Monsieur BENCHERIF Lyes



Monsieur BOUAMRA El- Hadi



Monsieur OUARAB Hafid

